

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le jeudi 26 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux de Guingamp-Paimpol Agglomération à Guingamp, 10 rue du 48^{ème} Régiment d'Infanterie, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; VILLECROZE Philippe

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie

Administrateurs absents :

OLLIVRO Hervé, LE SAULNIER Brigitte

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24
Présents : 9
Absents : 15
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 20 février 2026

Madame Marie-Françoise LE FOLL, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2025-06-05

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

Vu la délibération N° DEL_2025_12_37 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 8 décembre 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Budget de l'EHPAD « les Magnolias »,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil d'Administration,

Vu le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 19 février 2026;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 de l'EHPAD Les Magnolias du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol-Agglomération annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :
- **PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2026 a été établi et voté par chapitre, en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. du 24 avril 1996).
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

